

Société nationale des Québécois et des Québécoises
de la capitale

Mémoire soumis à la
Commission de la culture et de l'éducation
de l'Assemblée nationale

Projet de loi n° 14

Février 2013

S.N.Q.C.

157, rue des Chênes ouest

Québec G1L 1K6

Résumé

La Société nationale des Québécois et Québécoises de la capitale suggèrent aux élus et particulièrement aux membres de la Commission de la culture et des communications de garder trois éléments essentiels.

D'abord, on aurait plus de chance de régler les problèmes du français au Québec en visant des solutions organiques.

En deuxième lieu, il faudrait mettre en place, des mesures de bilinguisme et même de multilinguisme individuel mais, simultanément, d'unilinguisme territorial.

Enfin, la Charte devrait mettre de l'avant l'idée que la confiance en la langue française et son enrichissement seraient facilitées par le contournement du mur anglo-américain qui isole la société québécoise du reste du monde.

Le gouvernement québécois devrait revenir, dans toute la mesure du possible, à la notion de bilinguisme individuel et d'unilinguisme territorial. C'était au départ la vision présentée par la Charte des années 1970. Elle a malheureusement été mise en pièces au cours des ans par l'État fédéral et la Cour Suprême. Comme l'a écrit un observateur du phénomène linguistique, Jean Laponce « La diversité des langues s'obtient par la juxtaposition plutôt que par la superposition territoriale des langues officielles (en Suisse). Dans le cas du Québec, c'est à quoi tendait la loi 101 d'origine avant que la clause Québec ne soit remplacée par la clause Canada ». Une telle vision devrait être inscrite dans le préambule de la loi à titre de phare ou d'horizon à atteindre.

La présentation des amendements à la Charte d'origine donne aussi l'occasion à la Snqc de sensibiliser l'État québécois à un préalable : si l'on veut que le français devienne une langue soignée et qui évolue avec l'époque, au diapason du monde extérieur, on devra favoriser quotidiennement les échanges avec tous les pays, surtout avec la France. Le monopole anglo-américain impose, pourrait-on dire, ses films, ses livres, ses émissions, sa musique au détriment des produits européens, latino-américains ou même québécois. Si les représentants élus et le gouvernement tiennent vraiment à ce que les Québécois parlent français en priorité mais aussi une grande variété d'autres langues, il faut leur faciliter des liens aisés avec les produits des différentes contrées et de tous les continents. Dans le contexte actuel, les productions anglo-saxonnes sont comme un mur qui bloque les regards vers une réalité polymorphe et diversifiée.

En somme, la Société nationale des Québécois et Québécoises de la capitale souhaite que les dirigeants politique et l'ensemble de la société visent, dans la situation actuelle, un renforcement de la Charte tout en gardant à l'esprit qu'il y aurait lieu d'en arriver au Canada à un bilinguisme de juxtaposition ou territorial (comme en Suisse) plutôt qu'à un bilinguisme de superposition, comme c'est présentement le cas. L'avenir de la langue nationale en territoire québécois (et en sol canadien et américain) repose aussi sur les échanges nombreux, constants et directs entre les locuteurs d'ici et ceux des autres continents. Il est aussi fonction de la force structurante de l'État québécois et de la présence d'une société fière de

parler la langue française, une langue devenue rentable, une langue parlée à tous les étages de la maison Québec, dans toutes les circonstances et dans tous les domaines.

La SNQC se rappelle quelques constatations d'observateurs. D'abord, une de Gérard Dagenais (1973) : « Si l'on fait du Québec un État français, tout le reste découlera naturellement et simplement de ce principe. /... le Québec doit employer la plénitude des moyens qu'il possède pour établir officiellement sa qualité d'État français » (Pour un Québec français, p. 245). Une deuxième, du journaliste Louis Cornellier (2011) : « Les langues se dégradent ou disparaissent quand les peuples qui les parlent sont dominés militairement, politiquement, économiquement et culturellement » (Le Devoir, 28-29 mai 2001, p. F-6, 2e col.). Une troisième, plus percutante, de Claude Duneton : « La conquête d'un pays se fait aussi par les mots ». Et une dernière, adressée aux Québécois par André Malraux, toute de sagesse et de compromis : « Autant je crois que vous ne devez à aucun prix transiger ce qui est essentiel, autant je crois que vous devez toujours accepter d'ouvrir l'éventail des moyens. Sans plus » (Le Devoir, 27 novembre 1976, p. 1).

Société nationale des Québécois et Québécoises de la capitale

Mémoire présenté à la Commission de la culture et des communications chargée d'étudier le projet de loi n° 14

Messieurs et mesdames les commissaires et députés

La S.n.q.c. prend acte des nombreuses mesures destinées protéger le français en pays québécois et alignées dans le projet de loi n° 14 : affichage, enseignement, lieux de travail, conventions collectives, etc. Elle les juge utiles et même nécessaires, mais elles restent des solutions partielles ou sectorielles et qui, plus est, donnent l'image de mesures négatives pour une partie ou l'ensemble des locuteurs alors que le rouleau compresseur de l'anglais, langue glottophage au dire de Claude Hagège, est vu comme un phénomène naturel.

La Société émet l'avis que le français en sol québécois sera mieux protégé par une plus grande autonomie de l'entité territoriale et de la représentation nationale. Le recul du français depuis la Conquête s'inscrit à l'intérieur de structures politiques qui ont laissé place à l'assimilation et même à l'exclusion. Les minorités françaises s'étiolent aux États-Unis, au Canada à l'extérieur du Québec, et même à Montréal. Il y aurait lieu de trouver des moyens globaux de protection ou une solution organique. Si les réalités vécues en 2013 permettaient le maintien des communautés francophones aux États-Unis, au Canada et au Québec, leur épanouissement, statistiquement d'abord, qualitativement ensuite, la Snqc entérinerait les systèmes politiques en vigueur. Mais, en la matière, les résultats observés sont plutôt mitigés.

Aussi la Snqc propose à la classe politique, fédéraliste ou souverainiste, progressiste ou conservatrice, de prendre conscience de l'impact des régimes en place et de la dépendance relative à la fois des communautés francophones et de leurs institutions représentatives ou administratives. Les communautés de langue françaises en Amérique du Nord sont enclavées et soumises à des pressions sociologiques importantes et elles n'ont pas les pouvoirs politiques et constitutionnels pour y faire face. En somme, elles n'ont pas les compétences des pays souverains, lesquels peuvent protéger leurs langues de manière plus efficace et, surtout, plus sereine. Parallèlement, les mesures mises en place avec les moyens du bord semblent toujours rétrogrades, impopulaires et négatives. C'est le cas au Québec. De là la nécessité d'inscrire dans la Charte, dans le préambule idéalement, le caractère circonstanciel ou passagère des mesures législatives touchant l'affichage, l'enseignement, la recherche, le monde du travail, etc. Le Québec parvenu à un statut politique enrichi ou amélioré, à une structure étatique solide, à l'aune des pratiques contemporaines, à l'intérieur d'un régime fédéral plus décentralisé, selon une formule de confédération ou sous un régime de souveraineté association, n'aura plus besoin des mesures restrictives prévues dans la Charte. Le français deviendra la langue officielle et commune, la langue vernaculaire, référentielle et mythique (selon les mots du sociolinguiste Henri Gobard). L'anglais et les autres langues pourront devenir ou demeurer, sans entrave, des langues véhiculaires.

Le gouvernement québécois devrait revenir, dans toute la mesure du possible, à la notion de bilinguisme individuel et d'unilinguisme territorial. C'était au départ la vision présentée par la Charte des années 1970. Elle a malheureusement été mise en pièces au cours des ans par l'État fédéral et la Cour Suprême. Comme l'a écrit un observateur du phénomène linguistique, Jean Laponce « La diversité des langues s'obtient par la juxtaposition plutôt que par la superposition territoriale des langues officielles (en Suisse). Dans le cas du Québec, c'est à quoi tendait la loi 101 d'origine avant que la clause Québec ne soit remplacée par la clause Canada ». Une telle vision devrait être inscrite dans le préambule de la loi à titre de phare ou d'horizon à atteindre.

La présentation des amendements à la Charte d'origine donne aussi l'occasion à la Snqc de sensibiliser l'État québécois à un préalable : si l'on veut que le français devienne une langue soignée et qui évolue avec l'époque, au diapason du monde extérieur, on devra favoriser quotidiennement les échanges avec tous les pays, surtout avec la France. Le monopole anglo-américain impose, pourrait-on dire, ses films, ses livres, ses émissions, sa musique au détriment des produits européens, latino-américains ou même québécois. Si les représentants élus et le gouvernement tiennent vraiment à ce que les Québécois parlent français en priorité mais aussi une grande variété d'autres langues, il faut leur faciliter des liens aisés avec les produits des différentes contrées et de tous les continents. Dans le contexte actuel, les productions anglo-saxonnes sont comme un mur qui bloque les regards vers une réalité polymorphe et diversifiée.

En somme, la Société nationale des Québécois et Québécoises de la capitale souhaite que les dirigeants politique et l'ensemble de la société visent, dans la situation actuelle, un renforcement de la Charte tout gardant à l'esprit qu'il y aurait lieu d'en arriver au Canada à un bilinguisme de juxtaposition ou territorial (comme en Suisse) plutôt qu'à un bilinguisme de superposition, comme c'est présentement le cas. L'avenir de la langue nationale en territoire québécois (et en sol canadien et américain) repose aussi sur les échanges nombreux, constants et directs entre les locuteurs d'ici et ceux des autres continents. Il est aussi fonction de la force structurante de l'État québécois et de la présence d'une société fière de parler la langue française, une langue devenue rentable, une langue parlée à tous les étages de la maison Québec, dans toutes les circonstances et dans tous les domaines.

La SNQC se rappelle quelques constatations d'observateurs. D'abord, une de Gérard Dagenais (1973) : « Si l'on fait du Québec un État français, tout le reste découlera naturellement et simplement de ce principe. /... le Québec doit employer la plénitude des moyens qu'il possède pour établir officiellement sa qualité d'État français » (Pour un Québec français, p. 245). Une deuxième, du journaliste Louis Cornellier (2011) : « Les langues se dégradent ou disparaissent quand les peuples qui les parlent sont dominés militairement, politiquement, économiquement et culturellement » (Le Devoir, 28-29 mai 2001, p. F-6, 2^e col.). Une troisième, plus percutante, de Claude Duneton : « La conquête d'un pays se fait aussi par les mots ». Et une dernière, adressée aux Québécois par André Malraux, toute de sagesse et de compromis : « Autant je crois que vous ne devez à aucun prix transiger ce qui est essentiel, autant je crois que vous devez toujours accepter d'ouvrir l'éventail des moyens. Sans plus » (Le Devoir, 27 novembre 1976, p. 1).

